
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de la pétition des sociétés populaires de Mézières et de Libre-Ville, qui demandent de fixer à Mézières le principal établissement de l'éducation nationale, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de la pétition des sociétés populaires de Mézières et de Libre-Ville, qui demandent de fixer à Mézières le principal établissement de l'éducation nationale, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 100-101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30252_t1_0100_0000_21

Fichier pdf généré le 22/01/2023

52

MERLIN (de Thionville). Je suis informé que les débiteurs de ceux qui sont restés dans le pays occupé par l'ennemi ne cessent de leur faire parvenir de l'argent. Il faut arrêter cette connivence évidente avec nos ennemis; il faut décréter que ceux qui conserveront de pareils rapports seront traités comme ceux qui font passer de l'argent aux émigrés. (*On applaudit.*) Je demande que l'on étende à ceux qui sont dans le pays occupé par l'ennemi les dispositions de la loi des émigrés (1).

Sur la proposition d'un membre [MERLIN (de Thionville)], la Convention rend le décret suivant :

« La Convention nationale décrète que les lois qui interdisent aux citoyens de faire passer des fonds hors de la République, auront leur exécution à l'égard des débiteurs des personnes actuellement dans les villes au pouvoir des ennemis; les débiteurs de ces personnes sont soumis aux dispositions des mêmes lois; il leur est défendu, sous les peines y portées, de les payer directement, ou de leur faire passer des fonds par quelque voie que ce puisse être » (2).

53

Des militaires invalides viennent implorer la justice et l'humanité de la Convention, et réclament une augmentation de traitement.

Renvoi au comité de la guerre (3).

54

Le citoyen Robinet, soldat invalide de la 7^e division, offre à la patrie 15 liv., fruit de ses épargnes, et annonce qu'il a donné, le 16 nivôse, deux chemises et deux mouchoirs.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[S. l. n. d.] (5).

« Citoyens législateurs,

Ayant été instruit du besoin de nos frères les défenseurs de la patrie je me suis empressé de venir le 16 nivôse déposer sur l'autel de la patrie 2 chemises et 2 mouchoirs dont vous en aviez ordonné la mention honorable et l'insertion au bulletin et cela a été oublié. Aujourd'hui je dépose sur le même autel la somme

(1) *Mon.*, XIX, 632, *J. Mont.*, n° 113; *Batave*, n° 384; *Débats*, n° 532, p. 204; *Rép.* n° 76; *Audit. nat.*, n° 529; *C. univ.*, 16 vent.; *M.U.*, XXXVII, 255; *J. Sablier*, n° 1180; *Ann. patr.*, n° 429.

(2) P.V., XXXIII, 41. Minute signée Merlin (C. 293, pl. 953, p. 22). Décret n° 8308. Reproduit dans *C. Eg.*, n° 566; *M.U.*, XXXVII, 265. Mention dans *Mess. soir*, n° 565; *J. univ.*, n° 1563.

(3) P.V., XXXIII, 42.

(4) P.V., XXXIII, 42 et 182. B^m, 18 vent. (2^e suppl¹).

(5) C. 293, pl. 967, p. 4.

de 13 l. en trois assignats de cent sols chacun, provenant de mes épargnes de trois mois de paye, à raison de 5 l. par mois que l'on fait au soldat invalide de l'hôtel dont je fait partie; et je destine cette humble offrande pour les frais de la guerre puisque je ne saurais plus la faire moi-même. Je prie la Convention nationale de vouloir bien en ordonner l'insertion au bulletin non pas que je prétende le mérite, mais pour que mon humble offrande soit suivie des vrais républicains; et Vive la Montagne.»

Nicolas ROBINET.

55

Le citoyen Moreau, pensionnaire de l'Opéra, fait offrande à la patrie d'une somme de 800 livres, sur une pension de 1,800 livres, dont il jouit comme artiste de l'académie de musique: il demande le paiement des 1,000 livres restant.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

56

Le citoyen Meny, brigadier-gendarme à l'armée du Nord, et blessé à l'affaire de Dunkerque, sollicite des secours pour sa sœur, épouse de François Délot, garçon de bureau près la Convention, parti pour la frontière.

Renvoi au comité des secours publics (2).

57

Un citoyen, au nom des employés aux effets militaires des Alpes, vient réclamer la liberté et une prompte justice pour le citoyen Poulin, garde-magasin général des effets militaires, qui languit depuis long-temps dans la captivité.

Sur la proposition d'un membre [SIMOND] La Convention renvoie cette pétition au comité de sûreté-générale, pour faire son rapport dans la décade (3).

58

Les sociétés populaires de Mézières et de Libre-Ville, réunies à la commune de Mézières, adhèrent aux travaux de la Convention, l'invitent à s'occuper sans délai de l'instruction publique, et demandent que le principal établissement de l'éducation nationale du département des Ardennes soit fixé à Mézières, pour dédommager cette commune de la privation de l'école du génie.

(1) P.V., XXXIII, 42. *J. Sablier*, n° 1180; *M.U.*, XXXVII, 255; *Mon.*, XIX, 639.

(2) P.V., XXXIII, 42.

(3) P.V., XXXIII, 42. *J. Sablier*, n° 1180.

Ils joignent le tableau des dons faits par les communes, et des sacrifices qu'elles ont faits à la Révolution (1).

La Société populaire a armé et équipé trois hussards jacobins qui sont déjà en présence de l'ennemi (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division.

59

La citoyenne veuve Goureau vient réclamer une prompt justice pour son fils, défenseur officieux, détenu en la maison d'arrêt de la Conciergerie.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

60

Le citoyen Martin, patriote, maître d'école de la commune de Villette, persécuté et obligé de s'expatrier pour cause de son patriotisme, s'adresse à la Convention pour obtenir protection et sûreté.

Renvoi au comité de sûreté générale (4).

61

Le citoyen Jean Bouchore demande une indemnité pour ses effets saisis par les commissaires à Bliescastel, et des secours pour subsister.

Renvoi au comité des secours publics (5).

62

Le citoyen Garin réclame le paiement des salaires qui lui sont dus, comme ayant été employé à la garde de différens effets dans la Belgique.

Renvoyé au comité des finances (6).

63

Le citoyen Baron, chef du 2^e bataillon de la Charente-Inférieure, suspendu de ses fonctions, réclame la justice de la Convention et un prompt rapport de son affaire.

Renvoi au comité de sûreté générale (7).

(1) P.V., XXXIII, 42-43. B^m, 28 vent. (or suppl^t) ; J. Sablier, n° 1180 ; C. Eg., n° 565.

(2) Mon., XIX, 639.

(3) P.V., XXXIII, 43.

(4) P.V., XXXIII, 43. J. Sablier, n° 1180.

(5) P.V., XXXIII, 43.

(6) P.V., XXXIII, 43.

(7) P.V., XXXIII, 43. J. Sablier, n° 1180.

64

Les sans-culottes, charretiers de la culture des terres du canton de Brie-sur Yerres (1) félicitent la Convention sur ses travaux, demandent un second jour, par décade, pour se reposer, et une augmentation de gages.

Renvoi au comité de salut public (2).

65

André Bleau, soldat invalide, détenu à la grande caserne de la Courtille, sans connoître les motifs de sa détention, réclame sa liberté.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

66

Les administrateurs du département de police de Paris font passer l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, montant à 6,030 (4).

[Commune de Paris. Etat arrêté au 14 vent. II] (5)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	485
Hospice du ci-devant Evêché	81
Grande-Force	625
Petite-Force	296
Sainte-Pélagie	137
Madelonnettes	245
Abbaye	137
Bicêtre	784
A la Salpêtrière	430
Chambres d'arrêt, à la Mairie	77
Fermes	33
Luxembourg	486
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	430
Brunet, rue de Buffon	35
Les Picpus, fbg Saint-Antoine	150
Réfectoire de l'Abbaye	85
Les Angloises, rue Saint-Victor	114
Les Angloises, rue de Lourcines	112
Caserne, rue de Vaugirard	297
Les Carmes, rue de Vaugirard	228
Les Angloises, fbg. Saint-Antoine	51
Ecossais, rue des fossés St-Victor	91
Saint-Lazare, fbg. Saint-Lazare	529
Maison Mahaye, rue du Chemin Vert ..	88
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud	44
Belhomme, rue Charonne, n° 70	91
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire.	69

Total général 6030

(1) Et non Brie-sur-Gers.

(2) P.V., XXXIII, 44.

(3) P.V., XXXIII, 44.

(4) P.V., XXXIII, 44.

(5) C. 294, pl. 980, p. 9. Certifié par GODARD et CAILLEUX.